

<https://www.snetap-fsu.fr/ACEN-le-referentiel-de-remuneration.html>



ACEN : le référentiel de rémunération

- Métiers - Enseignant-e du Secondaire - Statuts (titulaire, contractuel) et grille indiciaire -



Date de mise en ligne : dimanche 18 février 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

ACEN : le référentiel de rémunération

1er janvier 2024 : ajout de 5 Majoré Catégorie 1 (bac +5)

Échelon	IB	IM	Durée (+ ancienneté cumulée)
6	720	601	... (+15...)
5	675	567	3 (+12)
4	632	535	3 (+9)
3	590	503	3 (+6)
2	548	471	3 (+3)
1	504	439	3

Catégorie 2 (bac +3 et +4)

Échelon	IB	IM	Durée (+ ancienneté cumulée)
7	620	525	3 (+18)
6	591	503	3 (+15)
5	560	480	3 (+12)
4	529	458	3 (+9)
3	500	436	3 (+6)
2	469	415	3 (+3)
1	441	393	3

Catégorie 3 (bac +2)

Échelon	IB	IM	Durée (+ ancienneté cumulée)
6	545	469	3 (+15)
5	519	451	3 (+12)
4	496	433	3 (+9)
3	469	415	3 (+6)
2	446	397	3 (+3)
1	421	379	3

- Octobre 2021 : [Première rémunération des ACEN : un combat de 3 années gagné !](#)

Conformément à l'annonce du Stéphane Travert, le ministère met en place une nouvelle grille de rémunération des [ACEN](#).

Même s'il reste des interrogations sur certaines modalités de sa mise en place, les élu.es SNETAP-[FSU](#) de la [CCP](#)

des ACEN prennent acte positivement de cette revalorisation.

Un premier groupe de travail tenu ce jour a permis de soulever plusieurs interrogations concernant le reclassement des agents dans la nouvelle grille, la progression dans les échelons et la conservation ou non de l'ancienneté acquise dans l'échelon de l'ancienne grille de rémunération. Nous serons amené.es à communiquer ultérieurement sur ces sujets.

Seule la mobilisation des ACEN eux-mêmes relayée par leurs élu.es SNETAP-FSU de la CCP des ACEN a permis cette amélioration salariale. Nous remercions encore les 500 ACEN soit un tiers des agents qui ont signé en avril dernier la pétition initiée par le SNETAP-FSU ; pétition remise par une élu.e de la CCP à Stéphane Travert.

Regarder la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=CPVyLEc3CC0>

[Consulter la note de service](#)

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L280xH400/grille_remuneration_2018-ff4a1.jpg]

Connaître [votre augmentation de rémunération en utilisant notre simulateur](#) : l'augmentation moyenne est, selon l'administration, de 19 points d'indice soit environ 71 euro.